

BUREAU DES AVOCATS INTERNATIONAUX
3, 2ème rue Lavaud
B.P. 19048
Port-au-Prince, Haïti
Tel : +5092943-2106/ 07
Email: avokahaiti@aol.com

Port-au-Prince, le 18 août 2021

NOTE DE PRESSE

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) est choqué de constater que cinq (5) jours après le séisme, l'aide d'urgence que nécessitent les populations touchées tarde encore à venir, et surtout du non-respect des principes de redevabilité humanitaire par l'État Haïtien

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI), dans sa mission première de défendre les droits des plus démunis, les droits inaliénables, imprescriptibles et inhérents à la personne humaine, en particulier ceux des victimes du Terrorisme d'État, du Choléra importé par la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des Femmes et Filles victimes de viols, d'agressions sexuelles et autres abus de droit, tient à exprimer ses sympathies au peuple Haïtien, notamment aux populations des départements de Nippes, de la Grand-Anse et du Sud, directement touchées par le séisme du samedi 14 août 2021 qui a provoqué d'énormes pertes en termes de dégâts matériels et des pertes en vies humaines.

Les premiers éléments d'informations font état d'un bilan partiel d'une extrême gravité. Selon le journal Le Nouvelliste¹ rapportant le dernier bilan partiel du mardi 17 août de la Protection civile, 1941 personnes sont déjà retrouvées mortes, 9 900 blessés sont déjà recensés, 60 759 maisons sont détruites et 76 121 maisons sont endommagées. Les sauveteurs ont pu extraire des décombres 34 personnes. Les bâtiments publics sont endommagés ou effondrés. Donc, une grande majorité de la population des Nippes, du Sud et de la Grand-Anse se retrouve d'un seul coup sans-abris et plongée dans une catastrophe humanitaire sans pareil.

D'autant plus que ce séisme dévastateur vient empirer une situation socio-économique qui était déjà explosive, tenant compte du fait que ces 3 départements directement touchés, ne s'en remettaient pas encore des dégâts matériels et humains enregistrés lors du passage du cyclone Matthew en 2016. Ajouté au contexte global du Pays, marqué par une crise politique terrible avec un pouvoir de facto illégitime et incompétent, et par les effets dévastateurs du séisme du 12 janvier 2010 qui a fait plus de 300 000 morts, 1.5 millions de sans-abris et plusieurs milliers de personnes handicapées à la suite des blessures graves.

Le BAI est choqué de constater que cinq (5) jours après le séisme, l'aide d'urgence que nécessite les populations touchées, tarde encore à venir. Car les autorités locales, notamment celles de la Protection civile, ne disposent pas de moyens et d'infrastructures adéquats pour venir en aide aux victimes. La lenteur des autorités centrales, combinée aux difficultés liées au

¹ Robenson GEFFRARD (17 août 2021), Séisme: 1941 morts, plus de 9900 blessés, le bilan s'alourdit, le nouvelliste, consulté en ligne le 18 août 2021

passage de la tempête tropicale *Grace*, alourdit davantage le bilan. Et n'était-ce pas une très forte solidarité locale et nationale, le bilan aurait été encore plus dramatique.

Haïti a une longue tradition de détournement d'aide aux personnes en situation de détresse humanitaire. Après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, les ONG et d'autres acteurs internationaux, profitant de la passivité de l'Etat Haïtien, ont instrumentalisé la misère de la population pour faire du business humanitaire. D'ailleurs, Jusqu'à présent, la dilapidation du fonds de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) après le séisme est quelque chose de tabou, alors que ce fonds était géré par cette structure co-présidée par l'ancien président américain Bill Clinton et l'ancien premier ministre haïtien Jean-Marx Bellerive. L'autre cas emblématique de cette situation de détournement d'aide aux victimes de la catastrophe du 12 janvier 2010, c'est la dilapidation d'environ 500 millions de dollars américains levés par la Croix rouge après le séisme, pour la construction de seulement six (6) maisons.

A cet effet, tout en demandant à l'Etat Haïtien de prendre des mesures d'interventions rapides en faveur des victimes du séisme dévastateur du samedi 14 août 2021 et en respectant leur droit humanitaire, le BAI suggère aux autorités de facto en place de faire une évaluation globale des dégâts enregistrés afin d'identifier les besoins urgents de chaque communauté affectée, surtout dans les zones les plus reculées, et d'établir un plan d'intervention à court, à moyen et à long terme, qui tiendra compte de la dignité des victimes. Et cette intervention gouvernementale doit s'effectuer sur la base de transparence, de partage d'information et de reddition de comptes.

Car les expériences liées à la gestion des déplacés internes provoquées par le séisme du 12 janvier 2010 étaient aussi catastrophiques que le séisme lui-même, en raison du non-respect des mécanismes de redevabilité en matière de droit humanitaire. Au regard de cela, le BAI demande aux autorités de facto de bien planifier ses interventions dans le Grand Sud, de coordonner l'aide nationale et internationale et les ressources gouvernementales, en fonction des besoins réels des victimes et des personnes vulnérables, notamment les besoins socio-économiques de base et le logement des déplacés dans des abris-provisoires, sans aucune forme de discrimination, tout en punissant sévèrement toute forme d'exploitation et d'abus sexuel contre les femmes et les filles.

Enfin, le BAI salue la solidarité exprimée au sein de la population haïtienne en faveur des personnes les plus touchées et s'engage à observer, via son **Observatoire du Droit à la santé**, à ce que les droits des victimes du séisme du samedi 14 août 2021 dans le Grand Sud soient dignement respectés. Et surtout, l'Observatoire va travailler avec des partenaires nationaux et internationaux en vue d'élaborer, de divulguer et de promouvoir un **Code de Conduite des Principes de Redevabilité Humanitaire** sur les obligations de l'Etat Haïtien au regard des bénéficiaires, tenant compte des conditions climatiques et sismiques du pays.

Mario JOSEPH, Av

Bureau des Avocats Internationaux